



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

11 MARS 2010

PROCES VERBAL

L'an deux mil dix, le onze du mois de mars, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire du DOURDANNAIS EN HUREPOIX, légalement convoqué par le Président en exercice s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Jocelyne GUIDEZ, Vice-Présidente

PRESENTS :

BREUX - JOUY : Pascale BOUDART, Nicole GOMES-COELHO, Fernando RODRIGUES,
CORBREUSE : Christophe MAZOUÉ, Denis MOUNOURY, Jean-François QUENTIN,
DOURDAN : Anne BERTHELOT, Daniel CATALAN, Eric CHARRON, Jean-Jacques DULONG, Olivier LEGOIS, Christiane PATURAUD, Ségolène RUZIÉ, Joël WOLCZYK, Brigitte ZINS,
LA FORET LE ROI : Philippe DJOURACHKOVITCH, M-Ange GANGNEBIEN, Dominique JAIN,
LES GRANGES LE ROI : Roland DEPARDIEU, Danielle GABRIEL, Jeannick MOUNOURY
LE VAL SAINT GERMAIN : Sophie GERMAIN, Claude VANNIER-RUHIER,
RICHARVILLE : Maryse DI MAIO, Marie-Thérèse LEROUX, Thierry SIROU,
ROINVILLE SOUS DOURDAN : Dominique ECHAROUX (arrivé en séance à 21 h), Elisabeth GAURIAT, Yannick HAMOIGNON,
SAINT-CHERON : Brigitte ACEITUNO, Sophie D'AUX de LESCOUT, Jean-Pierre DELAUNAY, Jocelyne GUIDEZ, Jean-Marc HUDAULT, Dominique TACHAT,
SAINT CYR sous DOURDAN : André BOURGE, Alain DESOUTER, Gilbert LACLIE
SERMAISE : Gérard HAUTEFEUILLE, Pascal JAVOURET, Valérie LACOSTE,

1^{ère} convocation adressée le 17 février 2010

2^{ème} convocation et documents de travail transmis le 04 mars 2010

Nombre de conseillers en exercice : 40 en début de séance

Nombre de conseillers présents : 41 à partir de 21 h 00

SECRETAIRE DE SEANCE : Christophe MAZOUÉ

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du 18 janvier 2010 : le procès-verbal adressé en son temps à chaque conseiller communautaire n'appelant aucune observation, est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

– **DELEGATION AU PRESIDENT (AU TITRE DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L 5211-9 ET 10 DU CGCT)** :

Conformément au code Général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a délégué au président une partie de ses attributions, à charge pour lui, de rendre compte de ses décisions au conseil communautaire.

Le conseil communautaire **donne acte de cette communication**, sachant que chaque conseiller communautaire a reçu, en son temps, la liste des décisions prises par le Président.

– **ACTUALISATION DE L'APCP (TRAVAUX DU CENTRE AQUALUDIQUE)**

Rapporteur : Marie-Thérèse LEROUX, Vice président chargée des finances

Le conseil communautaire du 18 février 2008 avait inscrit les « dépenses et les recettes » liées à la construction du centre sur les 3 années 2008, 2009 et 2010.

La présente délibération concerne l'actualisation de cette décision puisque l'ensemble des dépenses/recettes sont maintenant actualisées et que les travaux sont commencés. Par conséquence, on peut avoir une vision plus juste des crédits et des échéances ;

Après avoir entendu le rapporteur et les interventions de Yannick HAMOIGNON, et Brigitte ZINS,

Le conseil communautaire, à la majorité (6 abstentions : Olivier LEGOIS, Anne BERTHELOT, Christiane PATURAUD, Joël WOLCZYK, Eric CHARRON, Daniel CATALAN), décide de réactualiser cette autorisation de programme à un montant global de 12 017 151,85 € TTC avec des crédits de paiement répartis sur les budgets 2008, 2009, 2010 et 2011 de la façon suivante :

	2008	2009	2010	2011
AP/CP	239 756,75 €	706 600,49 €	8 871 082,73 €	2 199 711,88 €

Dépenses :

413.2313 « Constructions »

413.2315 « Installations, matériel et outillage technique »

Recettes :

413.1322 « Subventions de la région »

413.1323 « Subventions du département »

413.10222 « FCTVA »

Total des subventions attendues :	4 762 500,00 €
Financement avancé :	7 254 651,85 €
Remboursement FCTVA :	1 862 658,54 €
Financement propre :	5 391 993,31 €

– **INDEMNITES DES ELUS**

Rapporteur : Marie-Thérèse LEROUX, Vice président chargée des finances

L'intégration des 4 communes au 1^{er} janvier 2010, classe la CCDH dans la strate démographique de 20 000 à 49 999 habitants, ce qui conditionne le montant des indemnités versées aux élus

Le taux maximal des indemnités de fonction est fixé réglementairement à :

- Pour le président à 67,50% de l'indice brut 1015 soit 2 553,22 € mensuel
- Pour les vice-présidents à 24,73% de l'indice brut 1015 soit 935,42 € mensuel

Toutefois, la délibération soumise au Conseil Communautaire propose de fixer :

- Pour le président, l'indemnité de fonction à 60,70% de l'indice brut 1015 soit 2 296,00 € mensuel
- Pour les vice-présidents, l'indemnité de fonction, dont le pourcentage est modulé en fonction des délégations attribuées soit :
 - 7 Vice-présidents à un taux de 22,24% de l'indice brut 1015 soit 841,00 € mensuels
 - 6 Vice-présidents à un taux de 7,98% de l'indice brut 1015, soit 302,00 € mensuels

Pour mémoire, il convient de rappeler que le nombre de vice-présidents à été fixé à 13 par le conseil communautaire du 18 janvier 2010.

Après avoir entendu le rapporteur et l'intervention de Brigitte ZINS, les membres du conseil communautaire, à la majorité (abstentions de Jean-Jacques DULONG, Dominique JAIN et Brigitte ZINS) fixent le montant des indemnités des président et Vices présidents avec les % suivants :

POURCENTAGES	FONCTIONS	DELEGATIONS
60,70 %	Président	+ Développement économique
22,24 %	1 ^{er} Vice-Président	Enfance
22,24 %	2 ^{ème} Vice-Président	Aménagement du Territoire
22,24 %	3 ^{ème} Vice-Président	Finances
22,24 %	4 ^{ème} Vice-Président	Équipements Sportifs
22,24 %	5 ^{ème} Vice-Président	Communication
22,24 %	6 ^{ème} Vice-Président	Action Sociale
22,24 %	11 ^{ème} Vice-Président	Centre Aquatique
7,98 %	7 ^{ème} Vice-Président	Gens du Voyage
7,98 %	8 ^{ème} Vice-Président	Voirie
7,98 %	9 ^{ème} Vice-Président	FSL/Logement
7,98 %	10 ^{ème} Vice-Président	Travaux
7,98 %	12 ^{ème} Vice-Président	Relations avec les Syndicats Interco.
7,98 %	13 ^{ème} Vice-Président	Environnement-Développement Durable

– **ETAT DES POSTES AU 1ER AVRIL 2010**

Rapporteur : Jocelyne GUIDEZ, 1^{ère} Vice présidente,

L'état des postes soumis à la délibération du conseil communautaire concerne d'une part un ajustement du nombre d'heures pour un animateur des centres de loisirs et d'autre part la création d'un poste pour l'entretien des vestiaires et des abords du stade des Goulets à SAINT-CHERON (15 H/semaine).

Après avoir entendu le rapporteur et l'intervention de Brigitte ZINS, à l'unanimité le conseil communautaire arrête l'état des postes à compter du 1^{er} AVRIL 2010.

ENTREE EN SEANCE DE DOMINIQUE ECHAROUX QUI REPREND LA PRESIDENCE DE LA SEANCE,

– **BUDGET PRIMITIF 2010**

Rapporteur : Marie-Thérèse LEROUX, Vice président chargée des finances

Chaque conseiller communautaire a reçu, en son temps, un exemplaire complet et détaillé du projet de budget primitif 2010.

Le projet de budget primitif 2010 a été élaboré conformément au Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu devant le conseil communautaire le 18 JANVIER dernier.

Le BP 2010 se présente comme un budget de continuité ; il prend en compte d'une part les dépenses réalisées en 2009 et d'autre part les dépenses et recettes nouvelles ; la plus marquante étant évidemment celle liée à la réalisation du centre aquatique.

Après avoir entendu le rapporteur et les interventions de Dominique ECHAROUX, Eric CHARRON, Maryse DI MAIO, Joël WOLCZYK, Brigitte ZINS, Jeannick MOUNOURY, Daniel CATALAN, le budget primitif est arrêté comme suit :

- **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 9 360 000 €
Recettes : 9 360 000 €

- **Section d'investissement :**

Dépenses : 10 162 750 €
Recettes : 10 162 750 €

RÉSULTATS DES VOTES :

- FONCTIONNEMENT : Recettes : Unanimité
Dépenses : Unanimité
- INVESTISSEMENT : Recettes : Unanimité
Dépenses : 1 contre (J. Mounoury)
- VOTE GLOBAL DU BUDGET : UNANIMITÉ

- **VENTE DES GARAGES**

Rapporteur : Dominique ECHAROUX, Président,

Le Conseil Communautaire du 17 décembre 2009 a décidé de la vente des garages du 43 rue Saint Pierre à DOURDAN, propriété de la Communauté de Communes, pour un montant de 120 000 EUROS,

L'estimation des services fiscaux n'étant pas spécifique à la vente des garages, une remarque nous a été faite par la Sous-préfecture.

Une nouvelle délibération vous est proposée pour le même objet, le même montant et le même acquéreur ; seule la mention de l'avis des services fiscaux en date du 4 mars a été ajoutée . Il convient de noter que l'avis des services fiscaux, très largement en faveur de la CCDH, mentionne que « *le montant de la vente garantit les intérêts de la collectivité* »

- **DDR : DEMANDE DE SUBVENTION**

Rapporteur : Marie-Thérèse LEROUX, Vice Président chargé des finances

L'acquisition des locaux du 1^{er} étage de l'immeuble du 43 rue Saint Pierre - siège de la Communauté de Communes - peut prétendre à l'attribution d'une subvention dite « DEVELOPPEMENT RURAL » au titre de 2010.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de déposer un dossier de demande de subvention, sachant qu'aucun montant ne peut être annoncé car l'attribution de cette subvention n'obéit pas à la règle du pourcentage, mais est attribuée « forfaitairement » par une commission .

– **CENTRE DE LOISIRS : TARIFS POUR DEFAUT D'INSCRIPTION**

Rapporteur : Jocelyne GUIDEZ, Vice président chargée de l'Enfance

À plusieurs reprises, le conseil communautaire a délibéré pour organiser l'accueil des enfants dans les centres de loisirs : il a notamment, depuis le 1^{er} janvier 2009, mis en place la **pré-inscription**.

Après une année de fonctionnement et quelques rappels aux familles, la pré-inscription remplit bien son rôle et nous permet d'ajuster au mieux l'équipe d'animation et le nombre de repas et d'organiser plus finement les activités et sorties.

La délibération soumise à l'examen du conseil communautaire concerne exclusivement le montant à faire payer aux familles qui ne pré inscrivent pas leurs enfants (bien entendu il sera tenu compte des événements imprévisibles : maladie, déplacement imprévu, travail intérimaire, accident de la vie ...)

Le tarif proposé est de 39,00 euros.

Nous vous rappelons que ce tarif correspond aux familles habitants hors territoire communautaire.

Après avoir entendu le rapporteur et les interventions de Dominique ECHAROUX et Brigitte ZINS, les membres du conseil communautaire fixent à la majorité (2 abstentions : Jean-Jacques DULONG, Brigitte ZINS) à 39,00 euros le montant de la journée de centre de loisirs pour les familles qui ne pré inscrivent pas leurs enfants.

– **RESTAURATION CENTRE DE LOISIRS SAINT-CHERON : GROUPEMENT DE COMMANDES**

Rapporteur : Jocelyne GUIDEZ, Vice président chargée de l'Enfance

Le marché de restauration des centres de loisirs, du portage de repas et des cantines scolaires de SAINT-CHERON, arrive à échéance le 1^{er} septembre 2010.

La présente délibération a pour but d'organiser un « groupement de commandes » afin qu'une seule procédure d'appel d'offres soit organisée pour la fourniture de ces repas à destination des 3 collectivités (la CCDH pour le centre de loisirs, le CIAS pour le portage de repas, la commune de SAINT-CHERON pour les cantines scolaires primaires et maternelles)

Après avoir entendu le rapporteur et l'intervention de Brigitte ZINS, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, acceptent de créer ce groupement de commandes afin d'organiser un appel d'offres et entendent que la commune de SAINT-CHERON mènera la procédure pour le compte des trois collectivités .

RAPPEL DES PROCHAINS RENDEZ-VOUS :

BUREAU (2^{ème} et 4^{ème} lundi du mois)

22 mars 19 heures
12 avril
26 avril

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

14 avril - 20 h 30 BREUX JOUY
9 juin 20 h 30 ROINVILLE SOUS DOURDAN

COMMISSIONS

SPORT : 16 mars 18 H 06 avril - 18H00
CAO : 26 mars - 16h00
FINANCES : 31 mars - 18h30
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : 30 mars - 18H00
ENFANCE : 1 ^{ER} avril - 18H30

CTP 25 MARS - 14 H 00

CIAS Conseil d'administration : 25 MARS 18 H 00

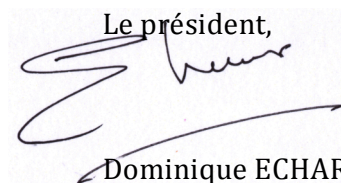
Les séances se tiennent :

Le BUREAU au siège de la CCDH

Les COMMISSIONS au siège de la CCDH, aux heures précisées

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE à 20 heures 30 dans les communes

L'Ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le président,

Dominique ECHAROUX